MAIRIE de REILLY

Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 5 octobre 2018

Ordre du jour

1. Point financier
2. Locations
3. Abri municipal
4. Aménagement – urbanisme
5. Réunion publique fibre optique
6. Marais de Reilly
7. Projet de fusion Bachivilllers/Fresneaux-Montchevreuil
8. SE60
9. Assainissements
10. Festivités
11. Divers

L'an deux mil dix-huit, le cinq octobre, à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick DESRUELLE, Maire.

Étaient présents :
M. Patrick DESRUELLE, Maire,
Mme Danièle BARDIZVARTIAN, MM Marc METZGER et Hervé MONLEZUN, Adjoints,
M. Alain BAR, Mme Béatrice COQUET, Mme Sabah DUPUIS, M. Jonathan NICOLAS, conseillers.

Secrétaire de séance : Mme Danièle BARDIZVARTIAN - Date convocation : 28/09/2018

Le précédent compte-rendu a été lu et approuvé à l'unanimité.
Les sujets suivants ont été rajoutés à l'ordre du jour (envoi courrier et affichage) :

. CCVT et FPU, assainissements, convention de salage.

1. Point financier

Monsieur le Maire distribue les dossiers financiers préparés.

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Budgétisé	Réalisé	Disponible	Recettes	Budgétisé	Réalisé	Disponible
011 Charges à caractère général	177 090.00	63 511.38	113 578.62	002 Excédent antérieur reporté	169 813.76	0.00	169 813.76
012 Charges de personnel	64 200.00	41 875.36	22 324.64	013 Atténuation de charges	0.00	0.00	0.00
014 Atténuation de produits	3 500.00	0.00	3 500.00	70 Produits des services	0.00	1 378.83	-1 378.83
023 Virement à l'investissement	138 500.76	0.00	138 500.76	73 impôts et taxes	179 000.00	24 899.10 (*)	154 100.90
042 opérations d'ordre entre sections	3 900.00	0.00	3 900.00	74 Dotations et participations	36 237.00	0.00	36 237.00
065 autres charges de gestion courante	57 996.00	26 191.94	31 804.06	75 autres produits de gestion courante	22 000.00	22 130.56	-130.56
066 charges financières	1 250.00	971.54	278.46	76 produis financiers	0.00	0.99	-0.99
67 charges exceptionnelles	4.00	3.40	0.60	77 produits exceptionnels	39 390.00	954.00	38 436.00
TOTAUX	446 440.76	132 553.62	313 887.14	TOTAUX	446 440.76	49 363.48	397 077.28

Mairie de REILLY - 3 rue du Réveillon - 60240 REILLY ☎ 03.4449.0316 🖷 : 09.7006.4483
mairiedereilly@orange.fr - www.reilly-en-vexin.fr www.vallee-du-reveillon.com

MAIRIE de REILLY

(*) 132 987€ ont été encaissés sur le compte du trésor mais ne sont pas enregistrés en comptabilité (les services du trésor, pour simplifier leur travail, ne nous les font enregistrer qu'en fin d'année).

INVESTISSEMENT

Dépenses	Budgétisé	Réalisé	Disponible	Recettes	Budgétisé	Réalisé	Disponible
001 solde d'investissement reporté	24 255.53	0.00	24 255.53	001 solde d'investissement reporté	0.00	0.00	0.00
040 opérations d'ordre entre sections	0.00	0.00	0.00	021 Virement de la section fonctionnement	138 500.76	0.00	138 500.76
041 opérations patrimoniales	0.00	0.00	0.00	040 opérations d'ordre entre sections	3 900.00	0.00	3 900.00
10 dotations Fonds divers	0.00	0.00	0.00	041 opérations patrimoniales	0.00	0.00	0.00
13 subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00	10 dotations fonds divers	28 994.53	24 255.53	4 739.00
16 remboursements d'emprunts	12 850.00	8 355.90	4 494.10	13 subventions d'investissement	21 155.00	3 050.00	18 105.00
20 immobilisations incorporelles	8 000.00	0.00	8 000.00	16 emprunts et dettes assimilées	123 055.24	655.00	122 400.24
21 immobilisations corporelles	270 500.00	7 307.13	263 192.87				
23 immobilisations en cours	0.00	0.00	0.00				
27 autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00				
TOTAUX	315 605.53	15663.03	299 942.50		315 605.53	27 960.53	287 645.00

Solde au trésor : 208 417€

2. Location

Les locataires du 3bis rue du Réveillon ont donné leur préavis. Le logement sera disponible à compter du 29 décembre prochain.

3. Abri municipal

Afin de solutionner les problèmes de stationnement et de rangement du matériel municipal à un moindre coût tout en conservant un certain esthétisme, le conseil municipal s'est prononcé ~~sur~~ pour la recherche d'un abri.
Des modèles d'abris ont été proposés. Messieurs METZGER & BAR travailleront sur le projet.

4. Aménagement - urbanisme

Les membres du Conseil Municipal ont donné leur accord pour la modification légère du Plu au niveau du Poteau. Cette mission devrait être confiée au cabinet ARVAL.

Mairie de REILLY - 3 rue du Réveillon - 60240 REILLY ☎ 03.4449.0316 🖷 : 09.7006.4483
mairiedereilly@orange.fr - www.reilly-en-vexin.fr www.vallee-du-reveillon.com

5. Réunion fibre optique :

La communauté de communes a proposé d'organiser, pour les villages qui le souhaitent, une réunion d'information sur la fibre optique. Voir pour trouver une date et un lieu. Cette démarche pourra être envisagée avec une ou plusieurs des communes voisines.

6. Marais de REILLY :

Les travaux d'aménagement sont terminés. 3 mares ont été créées.
Des pâtures ont été aménagées. Elles seront protégées par des clôtures électriques et des pompes à museau permettront aux animaux de boire. Il faudra encore réfléchir lors de prochaines réunions sur le type d'animaux à amener (bovins ? caprins ? ânes ?), sur la durée du pâturage (pâturage durant l'hiver ?), sur la sécurité (rondes à prévoir ?) et sur l'entretien des clôtures.

7. Regroupement Bachivillers/Fresneaux-Montchevreuil – sortie de Bachivillers de la CCVT : délibération 2018.031

Monsieur le Maire indique que lors de son conseil du 26 septembre dernier, le conseil communautaire a saisi Monsieur le Préfet dans le cadre du projet de :

. la fusion des communes de Bachivillers et de Fresneaux-Montchevreuil pour créer la commune nouvelle de Montchevreuil,

. la demande de sortie, par la commune de Bachivillers, de la communauté de communes du Vexin-Thelle (la commune de Fresneaux-Montchevreuil étant déjà rattachée à la communauté de communes des Sablons),

. la demande de rattachement de la commune de Bachivillers à la communauté de communes des Sablons.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal ont décidé de se prononcer à la majorité contre le rattachement de Bachivillers à l'EPCI des Sablons dans le cadre de son éventuelle fusion avec Fresneaux-Montchevreuil (7 voix contre – 1 abstention).

8. FPU et modification des statuts de la CCVT : délibération 2018.032

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre de l'exercice des compétences de plein droit, la CCVT doit exercer un certain nombre de compétences obligatoires.

Afin de prétendre à une DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) bonifiée dans le cadre de la Fiscalité Professionnelle Unique, les communautés de communes doivent posséder 12 compétences obligatoires.

Mairie de REILLY - 3 rue du Réveillon - 60240 REILLY ☎ 03.4449.0316 🖷 : 09.7006.4483
mairiedereilly@orange.fr - www.reilly-en-vexin.fr www.vallee-du-reveillon.com

Après réflexion, les élus de la CCVT ont proposé de rajouter aux statuts existants 3 compétences :

- Politique de la ville,
- Voirie d'intérêt communautaire,
- Maison de service au public.

Les statuts de la communauté de communes du Vexin-Thelle doivent donc, dans ce cas, être modifiés.

Après délibération les membres du Conseil Municipal de Reilly ont donné leur aval à l'unanimité pour que les statuts de la CCVT soient modifiés et intègrent 3 compétences supplémentaires (politique de la ville, voirie d'intérêt communautaire, maison de service au public) afin de bénéficier d'une Dotation Globale de Fonctionnement bonifiée dans le cadre de la Fiscalité Professionnelle Unique sous réserve que la commune de Reilly soit représentée au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (les finances de la commune de Reilly pourraient en effet être très impactées par cette décision).

9. SE60

Le SE60 nous a demandé de nous prononcer sur un dossier relatif à l'installation d'un shelter pour le Smothd qui n'a plus lieu d'être – mail à faire au SE60 pour demander le classement du dossier

10. Assainissements : délibération 2018.033

2 dossiers d'assainissement nécessitant le rejet d'eaux usées vers le Réveillon nous ont été soumis par le service SPANC de la CCVT.

Les conseillers ont souhaité savoir, avant de prendre une décision :

. s'il n'existe pas de solution évitant le rejet des eaux usées traitées dans le ru ou le réseau des eaux pluviales,

. s'il n'existe pas d'autre solution (et il semble que ce soit le cas), ils souhaiteraient que les services du SPANC nous indiquent, pour chaque dossier, l'équipement le plus sûr pour éviter tout risque de rejet d'eaux usées non traitées,

. s'il existe une autre solution, il faudra nous l'indiquer.

Ces questions seront transmises au service SPANC de la communauté de communes.

11. FESTIVITÉS

Mairie de REILLY - 3 rue du Réveillon - 60240 REILLY ☎ 03.4449.0316 🖷 : 09.7006.4483
mairiedereilly@orange.fr - www.reilly-en-vexin.fr www.vallee-du-reveillon.com

Osier : les 6 et 7 octobre

Noël : repas au château le 8 décembre (menus choisis, jouets et spectacle commandés). Invitations à préparer

12. DIVERS

Convention déneigement : délibération 2018.034

La convention de déneigement avec la SCEA Journée-Ziesel a été dénoncée par l'exploitant.
La société Guyot a été contactée pour réaliser le travail de salage déneigement.

Monsieur le Maire fait lecture de la convention qu'il propose de signer avec la société Guyot.

Après délibération les membres du Conseil Municipal ont donné leur accord à l'unanimité pour qu'une convention soit signée avec la société Guyot au tarif de 75€ l'heure pour le salage et le déneigement.

Monsieur le Maire est chargé de la signature des documents afférents.

Travaux église :

Les travaux débuteront à partir du 11 octobre.

Comedec, Pasrau, RGPD, RUE :

. Comedec permet aux mairies de gérer entre elles les renseignements relatifs à l'état civil

. Pasrau : Prélèvement à la source : les tests ont commencé – Reilly essayera de gérer le sujet sans acheter de connecteur spécifique

RGPD : Protection des données relatives aux personnes – voir si la CCVT met en place un projet commun

RUE : Répertoire Électoral Unique pour tout le territoire. Les inscriptions pourront être gérées tout au long de l'année.

Communication :

M. Monlezun formera une ou deux personnes à la mise à jour du site internet.

Mairie de REILLY - 3 rue du Réveillon - 60240 REILLY ☎ 03.4449.0316 🖷 : 09.7006.4483
mairiedereilly@orange.fr - www.reilly-en-vexin.fr www.vallee-du-reveillon.com

MAIRIE de REILLY

La séance a été levée à 23h30.
Reilly, le 5 octobre 2018
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Patrick DESRUELLE

Le Maire	Les Adjoints au Maire
Le secrétaire de séance	
Les conseillers	

Mairie de REILLY - 3 rue du Réveillon - 60240 REILLY ☎ 03.4449.0316 🖷 : 09.7006.4483
mairiedereilly@orange.fr - www.reilly-en-vexin.fr www.vallee-du-reveillon.com